



Remplacement d'un arrêt maladie pré-congé maternité en hôpital pu

Par **weitergeht**, le **04/06/2012** à **18:49**

Bonjour!J'ai du mal à recevoir une info apparemment "normale". Pouvez-vous me répondre? Voici le problème:une collègue en CDI a du s'arrêter pour raisons de santé AVANT son congé maternité d'un 2°enfant ,congé prévu dans un mois.Dans mon service de Soins,l'administration invoque le fait que ce n'est pas un congé maternité et "DONC",ne pourra pas être remplacée d'ici fin Juin.Ont-ils le droit de faire cela si l'arrêt de travail préalable est justifié(sciatique importante et douloureuse)? Et sinon,dans quel délai est-on en droit d'espérer un remplacement à la fois A.M et à la fois congé maternité en milieu hospitalier public?Merci beaucoup de votre réponse!

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **19:59**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...